



# Acide tartrique

Acide L(+) tartrique naturel d'origine agricole

## Description du produit

Acide L(+) tartrique naturel d'origine viticole. Ce produit est conforme au règlement (CE) N°606/2009 modifié relatif aux pratiques œnologiques. Sa qualité et sa pureté sont contrôlées dans un laboratoire spécialisé.

L'acide L(+) tartrique est destiné à l'acidification des moûts et des vins (diminution du pH). L'acidification renforce la stabilité microbiologique, l'efficacité du sulfitage et accroît les performances des bentonites FermoBent® PORE-TEC, GranuBent PORE-TEC, NaCalit® PORE-TEC, Seporit PORE-TEC, SobiBent Supra.

En fonction de la composition minérale, du pouvoir tampon, de la température et de la teneur en alcool du milieu, l'acide tartrique précipite partiellement sous forme de sels de potassium ou de calcium au cours des différentes étapes de vinification (raisin, moût de raisin, moût partiellement fermenté, vin jeune et vin évolué). C'est pourquoi l'évolution de l'acidité totale et/ou du pH des vins doit être analysée régulièrement.

Après traitement, une précipitation tartrique peut se produire, ce qui améliore la stabilité cristalline.

L'acide L(+) tartrique sera préalablement dissout dans de l'eau, du moût ou du vin avant incorporation dans la cuve à traiter.

L'acide L(+) tartrique peut être aussi utilisé pour l'affranchissement des parois des cuves en béton pour empêcher le contact du vin avec le ciment.

## Législation / Dosage

### Acidification des moûts et des vins

L'utilisation de l'acide L(+) tartrique est réglementée au niveau européen. Se conformer à la réglementation de la zone viticole concernée.

L'acidification des moûts et des vins en fermentation est limitée à 1,5 g/L exprimé en acide tartrique, celle des vins finis est limitée à 2,5 g/L exprimé en acide tartrique : soit un total de 4 g/L exprimé en acide tartrique. L'acidification et la chaptalisation sur un même produit est interdite.

Pour toute opération d'acidification, obligation de déclaration aux autorités et de tenue d'un registre.

### Affranchissement des parois des cuves en ciment

L'application d'une solution d'acide tartrique sur les parois des cuves empêche l'attaque du ciment par les acides du vin.

- Cuves neuves : Appliquer une solution à 250 g d'acide tartrique par litre d'eau sur les parois. Laisser sécher 2 à 3 jours puis faire une seconde application en utilisant moitié moins de solution. Utiliser environ 50 g d'acide tartrique (soit 200 ml) pour 1 m<sup>2</sup> de surface pour la première application.
- Cuves détartrées : Une application unique d'une solution d'acide tartrique à 200 g/l suffit pour assurer la protection des parois.

## Conservation

Stocker dans un local frais, sec et à l'abri des odeurs. Refermer immédiatement les emballages entamés.